
| | |
|--|--|
| Nombre de membres en exercice: 11 | Séance du 07 septembre 2020 |
| Présents : 11 | L'an deux mille vingt et le sept septembre à 20h30 le Conseil Municipal régulièrement convoquée le 1er septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JAVELOT - Maire. |
| Votants: 11 | Sont présents: Jean-Pierre JAVELOT, Daniel HOUELCHE, Marc RICHER, Annette RELIER, Esther SARGOS, Xavier BASCOU, Gérard BRUNY, Emma DARQUIN, Margaux FLAMENT, Brigitte PINCHON, Mickaël QUENET |
| | Représentés: |
| | Excuses: |
| | Absents: |
| | Secrétaire de séance: Daniel HOUELCHE |

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Conformément à l'article L.2132-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Daniel HOUELCHE secrétaire de séance.

Objet: Approbation du procès- verbal de la séance du 3 juin 2020 - DE 2020 037

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le procès- verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2020 a été établi et transmis pour approbation des membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès- verbal de la séance du 3 juin 2020 joint en annexe.

Objet: Concert "Révélation 2020" Récital de Piano - Fixation du tarif droit d'entrée - DE 2020 038

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°DE-2018-025 du 13 septembre 2018 portant création de la régie de recettes "Manifestations diverses et Location de la salle du Mil'Clubs",
Vu les termes de la convention de subvention et achat de billets avec Les Compagnons d'Orphée et sous l'égide du Festival du Vexin,

Considérant qu'à l'occasion du concert "Révélation 2020" Récital de piano qui aura lieu le samedi 19 septembre 2020 à 18h30 en l'Église de Montreuil-sur-Epte, la Municipalité dispose de 25 places achetées 22 € l'unité qu'elle remet à la vente pour ses Administrés,
Considérant que la Municipalité souhaite favoriser l'accès à la culture de tous ces Administrés, il convient de fixer le droit de place à un tarif attractif,

Sur proposition de Madame Esther SARGOS, Vice- Présidente de la Commission "Culture, Fêtes et Cérémonies",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- de fixer un tarif unique de 12 € le droit de place à l'unité pour le concert. Les billets ne sont pas remboursables, ni échangeables.
- dit que les 25 billets sont numérotés de n°17985 à n°18009.

Objet: Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire du covid-19 - DE 2020 039

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88,111 et 136,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19,
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,
Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail en présentiel,
Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1: d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.
Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail en présentiel pendant l'état d'urgence sanitaire:

| Postes concernés | Montant maximum plafond |
|---|-------------------------|
| Rédacteur Principal 1ère classe (à l'unanimité) | 1 000€ |
| Adjoint Technique 2ème classe (à la majorité) | 1 000€ |

Elle sera versée en une seule fois sur la paie du mois d'Octobre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2: D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définies ci-dessus.

Article 3: Dit que les crédits nécessaires inscrits au budget en cours sont suffisants au versement de ce régime indemnitaire.

Article 4: Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Objet: Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome - DE 2020 040

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la nécessité de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome en vue d'une mise en conformité avec la loi.

Le Conseil Municipal,
Vu l'arrêté préfectoral n°389 du 13 novembre 1998 créant le SIAA,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eaux et assainissement aux communautés de communes,
Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de disposer de nouveaux statuts pour acter cette modification du SIAA et sa nouvelle représentativité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
-ÉMET un avis favorable au projet de statuts ci-annexé

Objet: Adhésion de la Commune au Syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.GE.D.I) - DE 2020 041

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « *Agence de Gestion et de Développement Informatique* » A.GE.D.I.
- **ADHÈRE** au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- **DÉSIGNE** Monsieur Xavier BASCOU - Conseiller Municipal domicilié 18 rue Paul- Eugène Reinneville - Copierres - 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE - Tél 06.77.03.11.15 - mail: xavier.bascou@montreuilsurepte.eu , comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **PRÉVOIT** au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

Objet: Élection des Délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû - DE 2020 042

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû,
Vu les élections municipales de Mars 2020,
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû,
Vu la délibération n° DE-2020-032 du Conseil Municipal portant désignation des délégués titulaires

Considérant qu'un délégué exerce une activité professionnelle incompatible avec ses fonctions, il convient de procéder à une nouvelle désignation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
-DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, de 2 délégués titulaires qui représenteront la Commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû,

Compte tenu du résultat du vote,

| NOM | Prénom | Fonction | Adresse postale | Adresse électronique | Titulaire ou Suppléant |
|----------|--------|-------------|--|-------------------------------------|------------------------|
| HOUELCHE | Daniel | 2èm Adjoint | 18 rue des Fontaines Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE | daniel.houelche@montreuilsurepte.eu | Titulaire |
| BRUNY | Gérard | Conseiller | 8 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE | gerard.bruny@montreuilsurepte.eu | Titulaire |

ont été élus délégués Titulaires de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû.

- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° DE-020-032 du 3 juin 2020

Objet: Élection des Délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise - DE 2020 043

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Val d'Oise,
Vu les élections municipales de Mars 2020,

Vu les statuts du SMDEGTVO,
Vu la délibération n°DE-2020-023 du 3 juin 2020 du Conseil Municipal portant désignation des délégués au SMDEGTVAO,
Considérant que le Conseil Municipal souhaite apporter des modifications dans la désignation de ses délégués,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
-DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

Compte tenu du résultat du vote,

| NOM | Prénom | Fonction | Adresse postale | A d r e s s e électronique | Titulaire ou Suppléant |
|--------|---------|------------|---|------------------------------------|------------------------|
| QUENET | Mickaël | Conseiller | 28 rue Saint Denis 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE | mickael.quenet@montreuilsurepte.eu | Titulaire |
| BASCOU | Xavier | Conseiller | 18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE | xavier.bascou@montreuilsurepte.eu | Suppléant |

ont été élus délégué Titulaire et Suppléant de la Commune auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

-DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° DE-2020-023 du 3 juin 2020.

Objet: Renouvellement des membres de la Commission de contrôle de la liste électorale

A la suite du renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de constituer une nouvelle commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales extraites du répertoire électoral unique (REU) et de statuer sur les recours administratifs formés par les électeurs.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, cette commission est composée:

-d'un conseiller municipal choisi dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le maire et les adjoints titulaires d'une délégation, quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales, ne peuvent pas être membres de la commission.

-d'un délégué représentant l'administration.

-d'un délégué représentant le tribunal judiciaire.

Il est proposé à Monsieur le Préfet de désigner:

1 -Dans l'ordre du tableau, Monsieur le Maire sollicite Mesdames Margaux FLAMENT et Esther SARGOS qui déclinent cette fonction. **Monsieur Xavier BASCOU accepte de participer aux travaux de la commission.**

2 -**Madame Anne-Marie RICHARD en qualité de délégué titulaire de l'Administration et Monsieur Serge GUIBEREAU délégué suppléant.**

3 - **Monsieur Maurice PINCHON en qualité de délégué du Tribunal de Grande Instance.**

Objet: CCVVS: Commissions thématiques 2020-2026 - Candidatures pour les réunions de travail

Monsieur présente les différentes commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine et demande aux conseillers municipaux qui le souhaitent de présenter leur candidatures afin de participer aux réunions de travail.

| | |
|---------------------------|-------------------------|
| Conférence des Maires | |
| Commission Administrative | |
| Commission Mutualisation | |
| Commission Seniors | Brigitte PINCHON |
| Commission Accessibilité | |

| | |
|--|-------------------------------------|
| Commission Schéma de cohérence et de secteur | |
| Comité de pilotage Urbanisme | Xavier BASCOU |
| Commission Aire d'accueil des gens du voyage | |
| Commission Sécurité/sûreté | |
| Commission Voiries | Gérard BRUNY |
| Groupe de travail Mobilité | |
| Commission Développement éco | |
| Commission Tourisme | |
| Commission Culture et Patrimoine | Margaux FLAMENT |
| Commission GEMAPI | |
| CMA (Comité du monde agricole) | |
| Commission Environnement | Gérard BRUNY et Emma DARQUIN |
| Commission Sport | Mickaël QUENET |
| Commission Jeunesse | |
| Commission Petite Enfance | |
| Commission Finances | |
| Commission Intercommunal des Impôts Directs | |
| Commission Subventions | |

Objet: Questions diverses:

-Madame Margaux FLAMENT signale de nombreuses micro-coupures électriques sur le hameau de copierres. M. le Maire s'engage à contacter ENEDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Secrétaire de séance,
Daniel HOUELCHE

